



Rupture conventionnelle

Par Didi693

Bonsoir, le 22 novembre 2024 j'ai eu un entretien dans mon magasin avec de la part de mon employeur une propose de rupture conventionnelle sous le choc en pleure je ne voulais pas ils ont insisté puis j'ai craquer en larme signer sans rien voir il m'on fait se jour une attestation écrite antidatée puis il m'ont ramené ma rupture dit de signer avec lu approuver il ont récupérer les documents et mon rien donner hors mis la lettre écrite il mon dit qu'à partir de la signature j'avais le droit de me rétracter 15j le 22 novembre 2024 normalement ils m'on mis en cp . Après réflexion et le 6 décembre 2024 j'envoie par courrier ar la demande re rétractation reçu signer en réponse on m'envoie un courrier recommandé stipulant que j'ai signé le 7 novembre que mon délai de rétraction et terminer que je ne fait plus parti de la société . J'ai une collègue de travail qui peut atteste que jetai au rdv avec grand chef se jour plus une cliente magasin avec qui j'ai discuté et lui et annoncer se jour là puis je l'es attaquer au pru d'homme pour dénoncer cette méthode que je trouve scandaleux

Par janus2

Bonjour,
Donc les documents que vous avez signés portaient bien la date du 7 novembre ? En les signant, vous avez attesté que tout était exact. Maintenant, il va vous falloir prouver que vous n'avez pas signé ce jour là, ce qui peut être difficile.

Par Didi693

Pour prouver cela j'ai ma collègue de travail qui atteste m'avoir vue le 22 novembre allez faire un entretien avec l'es grand chef qui est venue du sud alors qu'il et jamais venue au magasin et une cliente as qui j'ai parler de jour en sortant de l'entretien d'ailleurs j'aurais pas du avoir une copie de ma rupture le jour même et j'ai ma collègue qui peut envoyer les vidéo du jour ou je suis venue au mag . Et ma collègue soihaiter enregistrer une conversation oral du directeur mag qui lui a dit qu'il était au courant de ce trafique . Ma lettre recommandée avec ar stipule que je souhaite rétracter à ma signature de convention dater du 22 novembre et cela pourrai montrer je l'ai signer jetât en état second en larme et beaucoup de pression de leur part .

Par janus2

Pour prouver cela j'ai ma collègue de travail qui atteste m'avoir vue le 22 novembre allez faire un entretien avec l'es grand chef qui est venue du sud alors qu'il et jamais venue au magasin et une cliente as qui j'ai parler de jour en sortant de l'entretien

Je crains que ce ne soit pas suffisant. Ce n'est pas parce que vous avez été vue le 22 novembre que vous n'avez pas signé les documents le 7.